

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 Septembre 2011  
à la maison des services et des associations à  
Durrenbach**

Etaient présents : 49

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, KERN Catherine, KIEFER Nicole, KLEIN Christiane, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUDER Marc, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LOBSTEIN Jacques, MESSMER Jean-Marc, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SPILL Bernard, THALMANN Alfred, ULLMANN Robert VOGEL Robert, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean, ZINCK Charles,  
Suppléant(s) : KERN Catherine (de M. CONUECAR Nestor), KLEIN Christiane (de M. MERTZ Olivier), BASTIAN Jean-Jacques (de M. KENNEL Guy-Dominique), BRUDER Marc (de M. WALTER Gérard), ZINCK Charles (de M. SCHERTZ Christophe),

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BRUCKER Hubert, CONUECAR Nestor, FEIG Dominique, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc SCHERTZ Christophe, SITTER Pierrot, SUSS Charles, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy,

Invité(s) : Mme CHRISTMANN Dominique,

Invité(s) : excusés : Mme CHAUVIN Corinne, MM : BERTRAND Pierre, REISS Frédéric.

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 19/09/2011.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**Désignation d'un secrétaire de séance,**

M. BRACONNIER Armand est désigné secrétaire de séance.

**Communication du compte-rendu de réunion du bureau du 12.09.2011.**

Le compte-rendu de la séance du 12.09.11 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le conseil communautaire a pris connaissance de ce compte-rendu et n'a aucune remarque à formuler.

## Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 11.07.2011.

Le compte-rendu de la séance du 11.07.11 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le président soumet ce compte-rendu aux délégués. Le compte-rendu est validé à 41 voix pour, 6 abstentions.

### DEVELOPPEMENT ET PROJETS

#### 077.2011 : Plan climat : validation de la charte d'engagement.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la démarche d'actualisation du plan de développement en plan de développement agenda 21, devant fixer les enjeux de développement durable du territoire en matière d'économie et tourisme, de cohésion sociale et d'environnement, et comprenant un volet climatique (plan climat) et enfance jeunesse (diagnostic partagé),*

*Vu la délibération n° 069/2009 du conseil communautaire du 6 juillet 2009 décidant de la validation de la démarche de mise en place du plan climat,*

*Considérant les travaux menés par l'ADEAN et la chargée de mission plan-climat,*

*Considérant les élus relais climat communaux,*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Weisbecker,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 4 abstentions, décide :**

- **d'autoriser le président à signer une charte d'engagement dans le plan climat d'Alsace du nord, ayant comme objectif :**
  - o de recenser et valoriser les actions favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire,
  - o de favoriser l'échange d'expérience entre les acteurs du territoire,
  - o d'inciter les acteurs du territoire à agir dans ce sens.
- **de désigner M. Weisbecker, vice-président en charge des questions environnementales, comme référent plan climat à la communauté de communes,**
- **de valider les fiches actions principales suivantes dans le cadre de la charte (liste non exhaustive) :**
  - o la réalisation d'un projet PER bois,
  - o le développement des circulations douces,

- o la chaufferie collective à Morsbronn-Durrenbach,
- o La réhabilitation de la MROF,
- o la mise en place d'un conseiller en énergie partagé avec d'autres collectivités.

**078.2011 : OCM (Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat) : démarrage de la tranche 2.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 002/2007 du conseil communautaire du 12.02.2007 décidant de la mise en place d'une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat,*

*Vu la délibération n° 029/2008 du conseil communautaire du 25.02.2008 présentant le diagnostic du commerce et de l'artisanat et validant l'avant-projet de dossier de candidature,*

*Vu la délibération n° 002/2007 du conseil communautaire du 22.09.2008 de présentation et validant la première tranche de l'opération,*

*Vu la délibération n° 025/2009 du conseil communautaire du 30.03.2009 validant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2009 avec la fédération des PAC dans le cadre de l'opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat - tranche 1,*

*Considérant la première tranche de l'OCM 2009/2010,*

*Considérant la fédération des professionnels, artisans et commerçants de la Sauer et de Pechelbronn regroupant les professionnels locaux autour de la promotion et de l'animation économique locale,*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 2 abstentions, décide :**

- de prolonger l'opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce engagée en 2009,
- de solliciter l'inscription d'une tranche II auprès de l'Etat et de la Région pour la période 2011-2012 pour des montants respectifs de 117 070 et 84 700 euros
- d'engager l'enveloppe financière de cadrage pour un montant de financements de la collectivité à hauteur de 115 170 euros
- de fixer les taux de subvention pour investissement aux entreprises à 15% pour les entreprises, taux porté à 25% pour les entreprises répondant aux critères de développement durable définis en tranche I

- de porter le taux de participation de la fédération PAC au financement du poste d'animatrice PAC à 30% du coût de poste
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à l'exécution de la tranche 2 de l'opération.

**079.2011 : Contrat enfance avec la CAF : avenant - relais assistantes maternelles**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 096/2010 du conseil communautaire du 15.11.10 " Contrat enfance : autorisation de signature avec la Caisse d'Allocations Familiales ",*

*Considérant le développement d'activités complémentaires du service relais assistantes maternelles,*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 2 abstentions, décide :**

- de valider l'augmentation du volume horaire de 3 heures par semaines, du poste d'animatrice du relais assistantes maternelles Sauer-Pechelbronn,
- de solliciter la CAF aux fins d'intégration des frais supplémentaires générés dans le contrat enfance en cours,
- d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant avec la CAF.

**080.2011 : Convention de gestion de mise à disposition de locaux et transport à l'occasion des travaux au gymnase à Woerth : autorisation de signature au président.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Considérant le projet de réhabilitation et extension du gymnase intercommunal à Woerth, dont les travaux ont débuté et s'étendent jusqu'en septembre 2012,*

*Vu le projet de convention et la consultation de marché public en cours,*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 26 septembre 2011

*Entendu l'exposé du vice-président M. Rustch,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 0 abstention, décide :**

- de valider la mise en place et le financement d'un transport scolaire temporaire entre le collège de Woerth et les salles communales mises à disposition pour l'enseignement de l'EPS,
- d'autoriser le président à signer une convention d'organisation d'un transport scolaire temporaire à l'occasion des travaux au gymnase intercommunal à Woerth, avec le Conseil général du Bas-Rhin.

## GRH

### **081.2011 : Poste de conseiller en énergie partagé : modification de la délibération 112/2010 du 20.12.2010 : conventionnement avec les communautés de communes du pays de Wissembourg.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 112/2010 du conseil communautaire du 20.12.2010 décidant de la mise en place d'un conseiller en énergie à destination des communes - poste partagé de conseiller en énergie,*

*Considérant que la communauté de communes de Niederbronn-les-Bains n'a pas délibéré favorablement pour la mise en place d'un poste partagé de conseiller en énergie,*

*Considérant la proposition de mise en place d'un poste de conseiller en énergie partagé avec la communauté de communes du pays de Wissembourg,*

*Considérant le programme Ademe / Région Alsace de cofinancement d'un poste partagé sur une durée de 3 ans,*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Weisbecker,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 10 abstentions, décide :**

- De modifier la délibération n°112/2010 validant la mise en place d'un poste partagé de conseiller en énergie, comme suit :
  - o substitution de la communauté de communes du pays de Wissembourg à la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains,

o de valider le plan de financement réajusté portant le coût prévisionnel de la communauté de communes à environ 9 000 € (50% du coût net de subventions par communauté de communes), soit une participation au financement du poste à hauteur de 0,52 € par habitant et par an

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES - ADMINISTRATION

### 082.2011 : Communication des rapports d'activités de l'exercice 2010.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-39,*

*Considérant les rapports d'activités 2010 de la communauté de communes, des organismes gérant des services délégués et transférés, et des partenaires principaux de la communauté de communes,*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Bertrand,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :**

- **d'approuver la communication des rapports d'activités de la communauté de communes et des organismes partenaires (SMICTOM, SDEA), consultables sur internet ou au siège de la communauté de communes,**
- **de demander à chaque maire de présenter ce rapport en séance de conseil municipal.**

### 083.2011 : Budget principal : décision budgétaire modificative n°2.

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 070/2011 du conseil communautaire du 11.07.2011 " décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2011 ",*

*Vu les états des restes à réaliser 2010,*

*Considérant que le budget voté en début d'exercice comprenait les restes à réaliser, restes à*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 26 septembre 2011

**084.2011 : Budgets annexes : DBM : Chaufferie collective : décision budgétaire modificative n°2.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 071/2011 du conseil communautaire du 11.07.2011 " BDM budgets annexes : partie décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe chaufferie 2011 ",*

*Vu les états des restes à réaliser 2010,*

*Considérant que le budget voté en début d'exercice comprenait les restes à réaliser, restes à réaliser qui auraient dû figurer sur la ligne " restes à réaliser " en dépenses de la section d'investissement ainsi que dans la case " restes à réaliser de l'exercice précédent " de la vue d'ensemble figurant au II. Présentation générale du budget, ce qui n'est pas le cas.*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :**

**- de modifier la DBM n°1 du 11.07.2011 comme suit :**

**Annulation des écritures passées (les écritures ne tenaient pas compte du fait que les restes à réaliser étaient intégrés aux montants prévus au budget) et remplacement par les écritures suivantes :**

**Compte 2111 : +1000 €, soit 5 250 €, dont 4 250 € de restes à réaliser,  
Compte 020 : -1000 €.**

**Compte 2138 : le montant prévu au budget, de 584 750 € comprends 140 000 € de restes à réaliser (soit 444 750 € de crédits nouveaux uniquement, les restes à réaliser ne s'ajoutant pas aux crédits votés).**

**Le montant total des dépenses et recettes de la section d'investissement ne sont pas modifiés.**

**085.2011 : Budgets annexes : DBM :Bâtiments d'activités : décision budgétaire modificative n°2.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 26septembre 2011

*réaliser qui auraient dû figurer sur la ligne " restes à réaliser " en dépenses de la section d'investissement ainsi que dans la case " restes à réaliser de l'exercice précédent " de la vue d'ensemble figurant au II. Présentation générale du budget, ce qui n'est pas le cas.*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :**

**- de modifier la DBM n°1 du 11.07.2011 comme suit, pour la partie section d'investissement (modifications sur la section de fonctionnement maintenu) :**

**Dépenses d'investissement :**

**- Compte 2031 : budget initial 80 000 € maintenu, comprenant 6 000 € de restes à réaliser soit 74 000 € de crédits nouveaux,**

**- Compte 21318 : budget initial 100 000 € maintenu, comprenant 4 000 € de restes à réaliser soit 96 000 € de crédits nouveaux,**

**- Compte 2138 : budget initial 1 600 000 € maintenu, comprenant 5 600 € de restes à réaliser soit 1 594 400 € de crédits nouveaux,**

**- Compte 21538 : budget initial 150 000 € maintenu, comprenant 15 000 € de restes à réaliser soit 135 000 € de crédits nouveaux,**

**- Compte 2158 : budget initial 20 000 € maintenu, comprenant 6 000 € de restes à réaliser soit 14 000 € de crédits nouveaux,**

**- Compte 2181 : budget initial 30 000 € maintenu, comprenant 19 900 € de restes à réaliser soit 10 100 € de crédits nouveaux,**

**- Compte 2183 : budget initial 30 000 € maintenu, comprenant 3 900 € de restes à réaliser soit 26 100 € de crédits nouveaux,**

**- Compte 2188 : 30 000 € budgétisés initialement, dont 6 000 de restes à réaliser, soit 24 000 € de crédits nouveaux, auxquels sont rajoutés 30 900 € (soit 54 900 € de crédits hors restes à réaliser),**

**- Compte 2313 : budget initial 1 010 000 € maintenu, comprenant 30 000 € de restes à réaliser soit 980 000 € de crédits nouveaux,**

**Recettes d'investissement :**

**- Compte 040/192 : - 1500 € (crédits portés de 1500 € à 0 €),**

**- Compte 021 : + 32 400 € (crédits portés de 0 € à 32 400 €),**

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 26 septembre 2011

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n° 072/2011 du conseil communautaire du 11.07.2011 " BDM budgets annexes : partie décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe bâtiments d'activités 2011 ",*

*Vu les états des restes à réaliser 2010,*

*Considérant que le budget voté en début d'exercice comprenait les restes à réaliser, restes à réaliser qui auraient dû figurer sur la ligne " restes à réaliser " en dépenses de la section d'investissement ainsi que dans la case " restes à réaliser de l'exercice précédent " de la vue d'ensemble figurant au II. Présentation générale du budget, ce qui n'est pas le cas.*

*Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,*

*Entendu l'exposé du président M. Haas,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention, décide :**

**- de modifier la DBM n°1 du 11.07.2011 comme suit :**

**Annulation des écritures passées aux comptes suivants et remplacement par les écritures suivantes :**

**Dépenses au 2138 : annulation de la baisse de 7508,60 € : budget initial voté maintenu : 13 000 €, comprenant 1400 € de restes à réaliser, (soit 11 600 € de crédits nouveaux uniquement, les restes à réaliser ne s'ajoutant pas aux crédits votés).**

**Dépenses au 165 : annulation de la baisse de 8 580 € : budget initial voté à 8 580 € maintenu.**

**Recettes au 1641 : annulation de la baisse de 99 100 € : budget initial voté à 113 000 €, réduit à 106 250 € (moins 6 750 €) pour équilibrer le budget en dépenses et recettes.**

**Correction d'une erreur de frappe dans la délibération du 11.07.2011 : compte 21138 à remplacer par le compte 28138.**

## **DIVERS**

### **Divers.**

Pas de points divers soulevés en séance.

**Informations :**

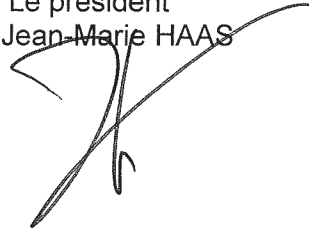
- Prévisionnel prochaines réunions :
  - 24 octobre : bureau
  - 14 novembre : conseil communautaire
  - 5 décembre : bureau
  - 19 décembre : conseil communautaire

Fait à Durrenbach, le 28/09/2011

Le secrétaire de séance  
M. BRACONNIER Armand



Le président  
Jean-Marie HAAS



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011

Participants	Approb. CR du CC du 11/07/11	077.2011	078.2011	079.2011	080.2011	081.2011	082.2011	083.2011	084.2011	085.2011
CABIROL Mireille	pour	pour	pour	pour	contre	contre	pour	abs.		abs.
KIEFFER Adrienne										
ATZENHOFFER Alphonse										
KELLER Jacky										
MEYER-KUHN Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ROHMER Jean Paul										
WEISHAAR Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MESSMER Jean-Marc	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISS M.Line	pour	pour		pour	pour	pour		pour	pour	pour
GOETZ Joseph	pour	pour								pour
HOLTZMANN Claude	pour			pour	contre	pour		pour	pour	pour
ROBINEAU Pascal										
BASTIAN Marc	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MULLER Jean	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEGMANN Maurice										
BRUCKER Hubert	abs.				pour		pour	pour	abs.	contre
GACKEL Didier	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MARTIN Etienne										
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
MERTZ Olivier	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	abs.	pour	pour	pour
VOGEL Robert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GANGLOFF Christian	abs.	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
ISEL Roger	pour	pour	pour	pour	pour	contre		pour	pour	pour
BRACONNIER Armand	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FABACHER Edmond	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SITTER Pierrot										
FUCHS Thierry	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HERRMANN Eric	abs.	pour	pour	abs.	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
BERTRAND Jean-Louis	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LOBSTEIN Jacques	pour		pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour
MATTEL Madeleine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
METZGER Jean-Pierre										
WEHRUNG Freddy										
SCHLOSSER Charles	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ULLMANN Robert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SUSS Charles										
KOCHER Bernadette	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour
WALTER Gérard	abs.	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BALL Jean-Claude	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CONUECAR Nestor	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Dominique	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FEIG Dominique										
PREVOT Dominique			pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHAEFER Marc										
KAUFFER Fabien										
SCHERTZ Christophe	pour		pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
LIEHN Gilbert										
RICHERT Robert	pour	pour	abs.	abs.	pour			pour	pour	pour
CHRISTMANN Pascal	pour	abs.	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
MEYER Willy	pour	abs.	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
CLAUSS Murielle				pour	pour		pour	pour		pour
FISCHER Evelyne	pour	pour	contre	pour	pour		pour	pour		pour
KENNEL Guy-Dominique										
SCHNEIDER Francis	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
SIBLER Alphonse	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
KIEFER Nicole	pour	pour	pour		pour	abs.	pour		pour	pour
HOCH Georges	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHMITT André	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DARNIS Danielle										
Christophe	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
OTT Alexis										
RUTSCH François	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour		pour